

**Centre
de services scolaire
de Kamouraska –
Rivière-du-Loup**

Québec 

**RAPPORT D'ACTIVITÉ DU RESPONSABLE
DU SUIVI DES DIVULGATIONS**
(Art. 25, Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles)

Année scolaire 2020-2021

MANDAT

Conformément aux articles 18 et suivants de la *Loi facilitant la divulgation des actes répréhensibles*, la Responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensibles reçoit et traite les plaintes portées par le personnel et par les personnes qui y sont assimilées* à l'égard de personnes qui ont commis ou sont sur le point de commettre un acte répréhensible à l'égard du centre de services scolaire.

Les autres personnes peuvent porte une telle plainte directement auprès du Protecteur du citoyen.

RAPPORT

Dans le cadre de ses fonctions, la Responsable du suivi des divulgations d'actes répréhensible n'a répondu à aucune plainte en 2020-2021.

La Responsable du suivi des divulgations,

Geneviève Soucy, secrétaire générale

* Membres du conseil d'administration et des autres comités en place au sein du centre de services scolaire, de même que les bénévoles qui œuvrent au sein de ses établissements (article 4 de la Procédure).